



MAIRIE  
DE  
**NEYDENS**  
HAUTE-SAVOIE

74160

Date de la  
convocation : 07 jan. 2015

Nombre de conseillers  
en exercice : 19  
Quorum : 10

Nombre de présents : 18  
Caroline LAVERRIERE  
Bernard CHAUTEMPS  
Carole VINCENT  
Jean-Luc GUERINEAU  
Martial BAUDET  
Michèle DUVAL  
Sophie GIROD  
Roberto BONALDI  
Nathalie BLANES  
Cécile SAUTIER  
Claire HUBER  
Yves TREGOAT  
Catherine SILVESTRE  
Yves FELIX  
Levent BAYAT  
Adrien DOCHE  
Lionel VESIN  
Véronique VERGUET

Pouvoir : 1  
Catherine SILVESTRE  
A  
Claire HUBER

Absent excusé : 0

Nombre de voix total : 19

Secrétaire de séance :  
Adrien DOCHE

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL du 13 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le treize janvier, le conseil municipal de la commune de Neydens, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le maire, Caroline LAVERRIERE.

#### Ouverture de la séance à 19h30

#### Election du secrétaire de séance : Adrien DOCHE

#### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2014.

#### Le présent compte rendu sera approuvé lors du prochain conseil municipal.

#### Délibération N° 01 : Décision modificative n°2 au budget principal 2014

Monsieur Yves FELIX, adjoint au maire en charge des finances explique au conseil municipal qu'afin de régulariser certaines opérations budgétaires, il convient de procéder à une modification du budget principal 2014.

Monsieur Yves FELIX développe et explique que ces modifications portent sur 2 points :

- Chapitre 65 : crédits insuffisants de 4 502 € pour le versement des subventions aux associations.
- Chapitre 014 : crédits insuffisants de 141 € pour le paiement de la BMCFE (reversement des exonérations de la cotisation foncière des entreprises).

Ces dépenses supplémentaires seront compensées par une diminution du chapitre 012 (charges de personnel) d'un montant de 4 643 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

#### FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Montant
65	6574	Subventions aux associations	4 502 €
014	7391178	Autres restitutions sur dégrèvement	141 €
012	6413	Personnel non titulaire	- 4 643 €
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la décision modificative N°2 telle que présentée ci-dessus,
- Charge Madame le Maire de l'ensemble des formalités

---

### **Délibération N° 02 : Garantie d'emprunt à la SA HLM HALPADES - Modification**

---

HALPADES a décidé de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations quatre prêts PLUS, PLUS FONCIER, PLS et PLS FONCIER d'un montant total de 592 766 euros pour financer la construction de 5 logements sur l'opération située à Neydens « Chemin neuf ».

Par délibération en date du 18 novembre 2014, le conseil municipal a délibéré pour garantir à hauteur de 100 % les emprunts que la SA HALPADES prévoyait de contracter avec la Caisse des Dépôts et Consignations :

- Délibération n°2014-84 : Prêt PLUS d'un montant de 225 546 € et prêt PLUS FONCIER d'un montant de 174 858 €,
- Délibération n°2014-85 : Prêt PLS d'un montant de 115 706 € et prêt PLS FONCIER d'un montant de 76 656 €,

Or la Caisse des Dépôts et Consignations nous a fait remarquer que :

- Le taux d'intérêt actuariel annuel du prêt PLS FONCIER indiqué dans la délibération n°2014-85 est erroné : « taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.60% »

Madame le Maire propose au conseil municipal d'apporter la modification suivante à la délibération n°2014-85 du 18 novembre 2014 :

- Dans la ligne de prêt 2 : le taux d'intérêt actuariel annuel : « Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60% » est remplacé par « Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11% »

Les autres caractéristiques des prêts exposées dans les délibérations restent inchangées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Accepte la modification apportée à la délibération n°2014-85 du 18 novembre 2014

### **Informations diverses :**

#### **Intervention du Major LONGET de la gendarmerie de Saint Julien en Genevois:**

Le Major LONGET présente le bilan annuel en matière de cambriolages sur la commune. Le nombre de cambriolages sur la commune est passé de 119 en 2013 à 86 en 2014. En revanche sur le canton, les cambriolages sont en constantes augmentation. Le Major tient à préciser que le seul numéro à utiliser en cas d'urgence pour intervention est le 17 et non pas le 04 50 49 20 44 qui ne sert qu'à s'informer des affaires déjà en cours.

Il informe également le conseil qu'une application « Stop cambriolage » est disponible gratuitement sur tous les Smartphones.

Enfin, le Major propose aux conseillers d'organiser une réunion publique sur le thème des cambriolages, il pourra se rendre disponible pour faire la même présentation à l'ensemble de la population de Neydens. Une date sera fixée ultérieurement avec une information dans le prochain bulletin ainsi que sur le site internet.

#### **Présentation de l'avancement de la révision du PLU :**

Mme Carole VINCENT, adjoint au maire, présente les avancées de la révision du PLU en cours. Des réunions de pilotage du projet sont organisées mensuellement, elles regroupent des élus, des habitants ainsi que l'urbaniste, M. BIAYS, en charge de la révision.

La prochaine étape de la révision est le vote du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). L'objectif de cette révision est de se mettre en conformité avec le SCOTT de la communauté de communes du Genevois. Le SCOTT et la loi ALUR étant déjà contraignants, la marge de manœuvre pour la commune est faible.

Une présentation du document en cours à destination des élus du conseil municipal est prévue le 27 janvier 2015 à 18h30 (cette réunion sera confirmée ultérieurement).

Une première réunion publique sera organisée le 5 février 2015 à 18h30 (l'information sera diffusée par voie de presse, du site internet ainsi que de l'affichage).

Mme VINCENT rappelle qu'il va falloir parallèlement avancer sur la révision de la ZAC pour que celle-ci soit intégrée au PLU.

Le groupe de travail a fait le choix de limiter l'augmentation de la population avec un accroissement annuel de 400 habitants maximum sur les 10 ans à venir.

#### **Taxation des terrains à bâtir :**

Mme le Maire et Carole VINCENT se sont rendues à une réunion organisée par l'association des Maires de France à la Roche-sur-Foron sur le sujet de la taxation des terrains à bâtir.

Vingt-six communes en Haute-Savoie sont concernées par cette nouvelle taxe contre soixante dans le premier découpage. La Haute-Savoie est un des secteurs les plus touchés en France.

Les maires présents lors de cette réunion ont décidé unanimement de ne pas diffuser les informations aux services de l'Etat pour la mise en place de cette taxation.

Même si le nombre de terrains concernés sur Neydens n'est pas très important, le coût de cette taxe sera relativement élevé pour les propriétaires (5 €/ m<sup>2</sup> puis 10 €/ m<sup>2</sup> la 2<sup>ème</sup> année).

Le refus formulé auprès du Préfet va permettre au groupe de communes de mettre en place une procédure appelée Question Prioritaire de Constitutionnalité.

Mme VINCENT rappelle que pour être redevable de cette taxe les terrains à bâtir doivent être en contact avec la parcelle bâtie du propriétaire. En revanche lorsque le terrain est travaillé par un agriculteur la taxation ne s'applique pas.

#### **Hélicoptère Macumba :**

Mme le Maire a reçu plusieurs messages des riverains situés à côté du Macumba se plaignant du bruit occasionné par le va et vient des hélicoptères se posant sur l'hélicoptère de Macumba.

Mme le Maire a contacté Mme la Sous-Préfète qui va vérifier si le Macumba est en possession de toutes les autorisations nécessaires.

Ce n'est pas la première fois que cela se produit, un courrier avait déjà été adressé au Macumba l'année dernière. Il est proposé d'adresser un courrier aux riverains concernés pour les informer que ces désagréments devraient durer jusqu'à la fin mars.

#### **Fibre optique :**

M. CHAITEMPS a participé à une réunion du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique (SYANE) à Collonges-sous-Salève concernant l'installation de la fibre optique sur le secteur. Une partie de Neydens figure dans un lot prioritaire. {PROPOSITION : Dans 5 ans, entre 31% et 49% de la population devra être raccordée, 90% dans 12 ans et la totalité de la commune d'ici 20 ans.}

#### **Carrefour des Mouilles :**

Messieurs CHAITEMPS et GUERINEAU vont rencontrer mercredi 14 janvier le responsable du Conseil Général pour parler du carrefour des mouilles et de leur participation.

#### **Elagage des haies :**

[ ]

M. CHAUTEMPS va prévenir par courrier les propriétaires de haies qui sont concernés par cet élagage (hauteur, largeur et surplomb) en leur donnant jusqu'au 15 novembre pour se mettre en conformité. Dans le cas contraire la commune fera les travaux au frais des propriétaires.

**Géothermie :**

Suite au rapport de la commission d'enquête, un avis favorable a été donné à la recherche de sites, malgré la forte opposition. Le rapport complet est à la disposition des élus en mairie.

**Projet groupe scolaire :**

Les élus réfléchissent actuellement à un projet plus global qui regrouperait également les services périscolaires.

**Culture :**

Mme GIROD informe le conseil municipal qu'un groupe d'habitants s'est réuni pour réfléchir à la mise en place d'un évènement à Neydens sur le thème du patrimoine. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Ce projet devrait se dérouler du 27 au 28 mai 2016.

**Conseil des enfants :**

M. BONALDI fait part du premier conseil des enfants qui s'est très bien déroulé ce mardi 13 janvier en fin d'après-midi. Sept points étaient à l'ordre du jour et seulement trois points ont pu être abordés aux vues des débats animés. Le prochain conseil est fixé au 27 janvier 2015. Le conseil des enfants sollicitera la commission finances pour un éventuel budget à leur allouer.

**Descente de la creuse :**

M. BONALDI demande s'il serait possible d'ajouter 2 panneaux pour passage prioritaire dans la descente de la creuse.

**Site internet :**

Le prestataire pour le nouveau site internet est actuellement disponible, il faut prévoir de réunir la commission communication pour travailler sur le projet.

**Encarts publicitaires :**

M. TREGOAT demande à ce que soit établi rapidement un contrat afin de démarcher les entreprises pour que les encarts figurent dans le prochain bulletin. Mme le Maire charge le secrétaire général d'établir ce document.

**Petite enfance :**

Deux représentants de la commune doivent être désignés pour participer à la commission d'attribution des places en crèche. Elle se déroulera le 31 mars 2015, la commune sera représentée par mesdames Eve ROUKINE et Véronique VERGUET.

**Finance :**

M. FELIX informe le conseil qu'au cours de la prochaine réunion d'adjoints un planning de préparation du budget 2015 va être déterminé.

La séance est levée à 22h15

Neydens, le 13 janvier 2015  
Le secrétaire de séance

